

## Fiche n°11 - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

### Description de la mission

Les volontaires (âgés de 18 à 25 ans) pourront participer en école, collège ou lycée, en appui à l'inclusion d'élèves en situation de handicap dans l'école ou l'établissement et le cas échéant au cours des activités des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Afin de clarifier le rôle des personnels intervenants dans le parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap, et dans un souci de complémentarité, ils seront amenés notamment à :

- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- accompagner une sortie scolaire ou des déplacements liés aux projets mis en place;
- coopérer avec les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion , et en assurant des actions de médiation;
- participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap à destination des jeunes dans l'école, collège ou lycée, en leur proposant par exemple des mises en situation (parcours en fauteuil, déjeuner dans l'obscurité, etc ...) ;
- élaborer et animer des activités originales de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre de chaque année.

**En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.**

### Le cadre de la mission

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres) ;
- Les activités concernant le handicap sont menées en relation avec tout autre personnel titulaire (infirmier, assistant social, conseiller principal d'éducation, etc.) chargé d'activités auprès d'élèves en situation de handicap ou avec un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH).
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.